



Note de présentation

Approbation du Document d'objectifs et de la charte du site NATURA 2000 FR 9312025 « Basse Vallée du Var » (Zone de Protection Spéciale)

Le projet d'arrêté préfectoral visant à approuver le document d'objectifs (DOCOB) et la charte du site Natura 2000 « Basse Vallée du Var » est mis à la disposition du public. Ce site a été désigné en application de la directive européenne du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux ».

Le DOCOB dresse l'état des lieux des milieux et définit des mesures de gestion à mettre en œuvre pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Il comprend les pièces suivantes : la note de synthèse ; le tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs de conservation) ; le tome 2 (mesures de gestion) ; la Charte Natura 2000 ; les fiches habitats et espèces du site et l'atlas cartographique du site.

Il a été élaboré par le Conseil Général des Alpes-Maritimes, opérateur du site, sous le contrôle d'un comité de pilotage constitué par arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 qui regroupe l'ensemble des acteurs de ce territoire : collectivités, usagers, associations, scientifiques et services de l'État.

Plusieurs réunions de concertation se sont déroulées durant les 4 années d'élaboration du document, qui a été validé lors de la réunion finale du comité de pilotage le 5 avril 2013.

Les principaux enjeux du site Natura 2000 « Basse vallée du Var » correspondent à la présence de plusieurs espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire. En effet, le site abrite 5 habitats naturels d'intérêt communautaire (ripisylve, bancs de graviers, dépôts de limons...). Le site abrite également 56 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (annexe I de la directive « Oiseaux ») et 2 espèces végétales patrimoniales.

Les actions visent donc à maintenir voire restaurer la qualité des habitats et les conditions d'accueil des espèces. Ainsi, plusieurs actions du DOCOB portent sur le fait de maintenir au moins 3 ha d'îlots et de bancs de graviers non végétalisés et peu végétalisés pour la reproduction des sternes ; Maintenir et renforcer la mosaïque d'habitats de l'ensemble du site (roselières, vasières, ripisylve...) ; Éviter la fermeture des roselières ; Garantir les conditions de tranquillité nécessaires au bon déroulement du cycle biologique des espèces à très fort et fort enjeu, pour la nidification et les haltes migratoires, notamment à l'embouchure ; Restaurer le transport solide et renforcer la dynamique fluviale en faveur de l'avifaune patrimoniale ; Maintenir et renforcer la fonction de corridor dans l'axe de la vallée et la connectivité avec les espaces naturels et agricoles environnants.

Le DOCOB vise aussi à porter des actions de sensibilisation du public et d'adhésion à la démarche (contrats et charte Natura 2000) et d'amélioration des connaissances sur certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire.

La charte Natura 2000 d'un site est constitutive du DOCOB. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.

Ces engagements ne nécessitent pas de la part du signataire un investissement susceptible d'entraîner des coûts importants et relèvent davantage des bonnes pratiques. La charte contient généralement deux type d'engagements :

- des engagements généraux valables sur l'ensemble du site
- des engagements différenciés en fonction des habitats ou des espèces qui intéressent le de signataire (zones humides, milieux ouverts, milieux forestiers...).

La charte peut également prévoir des recommandations générales.

La consultation est ouverte du 21 Mai au 12 juin 2014 inclus sur le site suivant :
<http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Publications2/Participation-du-public-aux-decisions-ayant-une-incidence-sur-l-environnement>

Dans le même délai, les remarques pourront également être adressées à l'adresse suivante :

Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes (CADAM)
147 Boulevard du Mercantour
06286 NICE cedex 3